**Solutions pour réduire l’empreinte carbone : l’exemple du projet Bike2Work**

 **Le numérique a une empreinte carbone de taille. La hausse de la production des technologies vertes devrait permettre de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre.**

Il est possible, sans révolution technologique, d’abaisser sensiblement l’empreinte carbone de notre consommation. Les deux secteurs les plus impactants sont la mobilité et le bâtiment, indique l’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (Ademe). C’est dans cet objectif qu’a été lancé le projet européen Bike2Work.

**Diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport et du logement**

Le projet Bike2Work a pour objectif de favoriser l’usage régulier du vélo pour les trajets domicile-travail. Il promeut une utilisation conjointe de campagnes de promotion et de sensibilisation auprès des habitants et des entreprises. Nantes Métropole a intégré ce projet européen en 2014 dans le cadre de son Plan Climat qui vise à diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport et du logement. Le plan de mobilité urbaine durable (SUMP) prévoit parallèlement l’atteinte d’une part modale vélo de 12 % d’ici 2030. C’est en sachant que les trajets quotidiens domicile-travail présentent le potentiel de changement le plus fort que Nantes Métropole a décidé de s’engager dans ce projet.

En 2014, deux appels à projets vélo avaient donc été lancés : un à destination des citoyens, l’autre à destination des entreprises. L’objectif principal : inciter et développer des mesures pour favoriser les trajets domicile-travail à vélo. Cela passe par des actions de communication envers le grand public sur les bénéfices de la pratique régulière du vélo ainsi qu’un accompagnement des acteurs économiques sur cette thématique.

**Un projet européen regroupant des partenaires issus de 13 pays différents**

Le [projet Bike2Work](http://www.eltis.org/discover/case-studies/bike2work-project-bike-call-proposals-companies-nantes-france) est financé par le programme européen Energie Intelligente Europe et rassemble 14 partenaires provenant de 13 pays européens différents. Cette diversité permet de favoriser une émulation collective et de capitaliser sur l’expérience de chacun. Il est coordonné par l’ECF (*European Cyclists' Federation*) qui fédère la plupart des associations de défense de la pratique du vélo à l’échelle européenne. L’ECF est également organisatrice de la conférence Velocity.

**Aller au travail en vélo, quels avantages ?**

De plus en plus de Français décident d’aller au travail en vélo, un mode de déplacement associé à de multiples avantages. Tout d’abord, en favorisant les trajets domicile-travail à vélo, vous agissez pour le climat. Si chacun s’y mettait, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre seraient plus facilement atteints. Pour le moment, ceux fixés lors des accords de Paris sont encore bien loin. Les pics de pollution témoignent d’ailleurs de la dégradation du climat. En plus de préserver la planète, se mettre au vélo permet de réaliser d’importantes économies puisque vous ne paierez pas de parking ni d’essence et les frais d’entretien sont beaucoup plus faibles. Enfin, le vélo permet de garder la forme mais surtout un temps précieux en évitant les embouteillages.

Se rendre au travail en vélo n’empêche pas de prendre les transports en commun et de se déplacer facilement. En effet, plusieurs concepteurs et fabricants comme [Brompton](https://fr.brompton.com/) proposent des vélos pliants pour la ville et la banlieue. Agiles et légers, ces vélos changent le mode de vie des usagers en ville. Ils sont rentabilisés en quelques mois et conçus pour la sécurité des cyclistes. Certains vélos sont également fabriqués sur-mesure, des guidons aux couleurs, en passant par l’éclairage et les bagages. Vous n’avez désormais plus d’excuse pour vous déplacer en vélo.